

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU LYS

### 1. RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

#### 1.1. Identification de produit

RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU LYS

UFI : 6EXV-K0UE-E004-W64P

Client : COMPTOIR DES LYS

Référence interne:D10092-1

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit concentré pour nettoyer et dégraisser les surfaces.  
A diluer au 1/10ème avant utilisation.

Catégorie d'utilisation : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Descripteurs des utilisations (REACH) : PC35 : Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPTOIR DES LYS  
ZA les douets jaunes  
49360 SOMLOIRE ( FRANCE )  
Tél:+33(0)2 41 55 66 65  
Email :contact@comptoirdeslys.fr

Adresse électronique de la personne en charge de la FDS:  
reglementation@alvend.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour la France, Service Orfila : +33 (0)1.45.42.59.59 (disponible 7j/7 et 24h/24)  
ou Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions (Hôpital Central) : +33 (0)3 83 32 36 36  
Pour la Belgique, Centre antipoison: +32 070/245.245 (disponible 7j/7 et 24h/24)  
Pour le Luxembourg, Centre antipoison: 8002 5500 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour les autres membres de l'union européenne, contacter le service d'urgence de votre pays, numéro disponible sur le site : <https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks>  
ou le service d'urgence européen : 112

Pour la Suisse, Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 51 51 depuis l'étranger (disponible 7j/7 et 24h/24)

### 2. RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Règlement (CE) n° 1907/2006  
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

1/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## LégislationCLP

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3  
FL3 Liquides inflammables 3  
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Elements d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

## LégislationCLP



Mention d'avertissement : DANGER

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3  
FL3 Liquides inflammables 3  
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants sensibilisants qui doivent être listés sur l'étiquette :  
cineole;d-limonene;alpha-Pinene;linalool

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :  
alcohols, C12-18, ethoxylated,decyl glucoside,lauryl glucoside,cineole,d-limonene

Étiquetage supplémentaire : Aucun

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Règlement (CE) n° 1907/2006  
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

2/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

## 3. RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange hydro-alcoolique à base de tensioactifs non ioniques et parfum.

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement(CE) n°1907/2006 (REACH)

### 3.2. Mélanges

Identification	C.A.S	EINECS	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008	Concentration (%)
ethanol (No REACH : 01-2119457610-43)	64-17-5	200-578-6	EDI2, EDI2A, FL2 - H225, H319	[ 20-40 ]
alcohols, C12-18, ethoxylated (No REACH : 01-2119489387-20)	68213-23-0	500-201-8	ATO4, EDI1, EHC3 - H302, H318, H412	[ 10-20 ]
decyl glucoside (No REACH : 01-2119488530-36)	68515-73-1	500-220-1	EDI1 - H315, H318	[ 5-10 ]
citric acid (No REACH : 01-2119457026-42)	77-92-9	201-069-1	EDI2, EDI2A, STO-SE3-RI - H319, H335	[ 5-10 ]
lauryl glucoside (No REACH : 01-2119489418-23)	110615-47-9	600-975-8	EDI1, SCI2 - H315, H318	[ 5-10 ]
cineole (No REACH : 01-2119967772-24)	470-82-6	207-431-5	FL3, SS1B - H226, H317	[ 1-5 ]
d-limonene	5989-27-5	227-813-5	AH1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - H226, H304, H315, H317, H410, H412	[ 0-1 ]
alpha-Pinene	80-56-8	201-291-9	AH1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B - H226, H302, H304, H315, H317, H410	[ 0-1 ]
linalool	78-70-6	201-134-4	EDI2, EDI2A, SCI2, SS1B - H315, H317, H319	[ 0-1 ]

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

### Limites de concentrations spécifiques

#### lauryl glucoside

(CAS 110615-47-9)

Eye Dam. 1

>= 12 %

Skin Irrit. 2

>= 30 %

## 4. RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### Conseils généraux:

En cas de doutes ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

3/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## 4.1. Description des premiers secours

Informations concernant les premiers secours par voie d'exposition :

- EN CAS D'INHALATION : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement. Consulter un ophtalmologiste si les symptômes persistent.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation Toux, retour à l'état normal après la fin à l'exposition
- Par contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer une irritation aux yeux, rougeur et larmolement.
- Par ingestion : Peut provoquer ivresse puis coma éthylique plus ou moins profond. Lésions gastriques.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pour les personnes sensibles, des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

# 5. RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit est inflammable

Prévention : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter les surchauffes et les rayons directs du soleil. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former : monoxyde et dioxyde de carbone  
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.  
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

4/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau sur les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et d'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6. RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

Équipement de protection individuel : voir section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau lac ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues et en cas d'infiltration dans les sols.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13)

## 7. RUBRIQUE 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. Manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie et de danger pour la santé. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fût de transports contenant ce produit. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit sec et aéré. Température de stockage recommandée : 10 - 35°C.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit est inflammable. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter les surchauffes et les rayons directs du soleil. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaires sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de données

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) et Valeur Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)**

**d-limonene**

**Aucune VLEP n'a été établie dans l'Union européenne ou en France.**

**Fiche toxicologique INRS N°227**

**ethanol**

**(CAS 64-17-5)**

VLEP 8h

1000ppm - 1900mg/m<sup>3</sup>

VLEP CT

5000ppm - 9500mg/m<sup>3</sup>

**Fiche toxicologique INRS N°48**

**Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur en France au moment de son élaboration (INRS ED984-2012)**

**Composants (>1%) avec DNEL**

**cineole**

**(CAS 470-82-6)**

**Travailleur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, Cutanée

2 mg/kg pc/jour

- effets systémiques, Inhalation

7.05 mg/m<sup>3</sup>

**Consommateur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, Cutanée

1 mg/kg pc/jour

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

6/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

- effets systémiques, Inhalation 1.74 mg/m<sup>3</sup>
- effets systémiques, Orale 600 mg/kg pc/jour

## **citric acid**

**(CAS 77-92-9)**

**Aucune valeur de DNEL a été dérivé.**

## **decyl glucoside**

**(CAS 68515-73-1)**

### **Travailleur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, par voie cutanée 595000 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 420 mg/m<sup>3</sup>

### **Consommateur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, par voie cutanée 357000 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale 35,7 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 124 mg/m<sup>3</sup>

## **ethanol**

**(CAS 64-17-5)**

### **Travailleur - Exposition aiguë**

- effets locaux, Inhalation 950 mg/m<sup>3</sup>

### **Travailleur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, par voie cutanée 343 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 950 mg/m<sup>3</sup>

### **Consommateur - Exposition aiguë**

- effets locaux, Inhalation 950 mg/m<sup>3</sup>

### **Consommateur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, par voie cutanée 206 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale 87 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 114 mg/m<sup>3</sup>

## **lauryl glucoside**

**(CAS 110615-47-9)**

### **Travailleur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, par voie cutanée 595000 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 420 mg/m<sup>3</sup>

### **consommateur - Exposition à long terme**

- effets systémiques, par voie cutanée 357000 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale 35,7 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 124 mg/m<sup>3</sup>

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

7/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## Composants (>1%) avec PNEC

### cineole

#### (CAS 470-82-6)

eau douce	57 µg/l
eau de mer	5,7µg/l
station d'épuration	10 mg/l
sédiment (eau douce)	1.425 mg/kg
sédiment (eau de mer)	0,142 mg/kg
sol	0,25 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	40 mg/kg d'aliment

### citric acid

#### (CAS 77-92-9)

eau douce	0,44 mg/l
eau de mer	0,044 mg/l
sédiment d'eau douce	3,46 mg/kg
sédiment marin	34,6 mg/kg
station d'épuration	> 1000 mg/l
sol	33,1 mg/kg

### decyl glucoside

#### (CAS 68515-73-1)

eau douce	0,176 mg/l
eau de mer	0,0176 mg/l
libération sporadique	0,27 mg/l
station d'épuration	560 mg/l
sédiment (eau douce)	1,516 mg/kg
sédiment (eau de mer)	0,152 mg/kg
sol	0,654 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	111,11 mg/kg

### ethanol

#### (CAS 64-17-5)

eau douce	0,96 mg/l
eau de mer	0,79 mg/l
station d'épuration	580 mg/l
sédiment (eau douce)	3.6 mg/kg
sédiment (eau de mer)	2.9 mg/kg
sol	0,63 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	0.38 g/kg

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

8/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## lauryl glucoside

### (CAS 110615-47-9)

eau douce	0,176 mg/l
eau de mer	0,018 mg/l
libération sporadique	0,0295 mg/l
station d'épuration	5000 mg/l
sédiment (eau douce)	1,516 mg/kg
sédiment (eau de mer)	0,065 mg/kg
sol	0,654 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	111,11 mg/kg

### Les données se réfèrent à la matière pure.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps : vêtement de travail régulièrement lavé
  - Protection des mains : porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Exemple : Caoutchouc butylique. caoutchouc nitrilique ; épaisseur : 0.35mm, délai de rupture :  $\geq 8$  h
  - Protection des yeux : porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection respiratoire : protection non requise.



## 9. RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Galénique :	Liquide
Odeur :	Eucalyptus
Couleur :	Incolore à jaune pâle limpide
Inflammabilité :	Liquide et vapeurs inflammables.
Viscosité cinématique (cPoisés) (25°C) :	/
pH :	3.0 - 4.0

Règlement (CE) n° 1907/2006  
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

9/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU LYS Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

Matière Active (% Brix) : 20.0 - 23.0 (50% ds l'eau)

Densité : 0.995 - 1.015

Solubilité dans l'eau : oui

Point éclair (+/-0,5°C) : 32

## 9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles à ce jour.

## 10. RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles à ce jour.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les produits oxydants et bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter les surchauffes et les rayons directs du soleil. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si utilisé pour des utilisations prévues. En cas d'incendie, monoxyde et dioxyde de carbone.

## 11. RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

Informations sur la toxicité des substances présentant un danger pour la santé :

ethanol (CAS 64-17-5)  
Evaluation de la toxicité aiguë : Non classé  
DL50 orale rat > 2000 mg/kg  
DL50 voie cutanée > 2000 mg/kg  
CL50 inhalation rat (mg/l) > 20 mg/l/4h

Evaluation de l'effet irritant:  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Effet CMR:  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

alcohols, C12-18, ethoxylated (CAS 68213-23-0)  
Evaluation de la toxicité aiguë:  
Toxicité modérée après une ingestion unique.  
Données expérimentales/calculées:  
DL50 (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (OCDE 401)  
Données bibliographiques.

Evaluation de l'effet irritant:  
Peut entraîner de graves lésions oculaires. Non-irritant pour la peau.  
Données expérimentales/calculées:  
Corrosion/irritation de la peau: non irritant (OCDE 404)  
Données bibliographiques.  
Lésion oculaire grave/irritation: dommage irréversible (OCDE 405)  
Données bibliographiques.

Evaluation de l'effet sensibilisant: Pas de données disponibles.

Effet CMR :  
Evaluation du caractère mutagène: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Evaluation du caractère cancérogène: Pas de données disponibles.  
Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.  
Evaluation du caractère tératogène: Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Pas de données disponibles.  
Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée) : Pas de données disponibles.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

Decyl glucoside (CAS : 68515-73-1)  
Evaluation de la toxicité aiguë:  
Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.  
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.  
Données expérimentales/calculées:  
DL50 rat (par voie orale): > 2000 mg/kg (OCDE 401)  
DL50 lapin (par voie cutanée): > 2000 mg/kg (OCDE 402)

Evaluation de l'effet irritant:  
Peut entraîner de graves lésions oculaires. Non-irritant pour la peau.  
Données expérimentales/calculées:  
Corrosion/irritation de la peau (lapin): légèrement irritant (OCDE 404)  
Lésion oculaire grave/irritation (lapin): dommage irréversible (OCDE 405)

Evaluation de l'effet sensibilisant:  
n'a pas d'action sensibilisante.

Règlement (CE) n° 1907/2006  
COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

11/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

Données expérimentales/calculées:  
cobaye: non sensibilisant (OCDE 406)

## Effet CMR

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames, Bactérie: négatif (OCDE 471)

Evaluation du caractère cancérigène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition orale répétée.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

Lauryl glucoside (CAS : 110615-47-9)

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5000 mg/kg (OCDE 401)

DL50 lapin (par voie cutanée): > 5000 mg/kg (OCDE 402)

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Irritant par contact avec la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau (lapin): irritant (OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation (lapin): dommage irréversible (OCDE 405)

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant (OCDE 406)

## Effet CMR

Evaluation du caractère mutagène:

Evaluation du caractère mutagène:

Les résultats de plusieurs études sur microorganismes et cultures de cellules de mammifères sont disponibles. L'ensemble des données disponibles ne donne pas d'indication sur le fait que la substance a un effet mutagène.

Evaluation du caractère cancérigène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition orale répétée.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Toux, retour à l'état normal après la fin à l'exposition
- Par contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer une irritation aux yeux, rougeur et larmolement.
- Par ingestion : Peut provoquer ivresse puis coma éthylique plus ou moins profond. Lésions gastriques

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pour les personnes sensibles, des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.

Estimation de la toxicité aiguë du mélange :

- Orale (mg/kg) : 3 746,44 (Déterminée)
- Cutanée (mg/kg) : Non Déterminée
- Inhalation (mg/l/4h (vapeurs)) : Non Déterminée

## 11.2. Autres informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

## 12. RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le mélange est classé « Dangereux pour l'environnement ». Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles à ce jour.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles à ce jour.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à une concentration  $\geq 0.1\%$ .

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles à ce jour.

## 13. RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit non dilué de pénétrer dans les égouts en grande quantité.

#### Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible. Conserver l'étiquette sur le récipient. Eliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur.

#### Dispositions locales :

Elimination avec les ordures ménagères si le produit possède un point eco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

## 14. RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

### 14.1. Numéro ONU

ADR : UN1993 ( Code tunnel(D/E) )

IMDG:UN1993

IATA :UN1993

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

14/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

IMDG:LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

IATA :LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

IMDG:3

IATA :3

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

IMDG:III

IATA :III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

## 15. RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage des détergents selon les règlements (CE) 648/2004 et 907/2006 :

Plus de 15%, mais moins de 30% : agents de surface non ioniques

Contient également : parfum, limonene, linalool.

### Substances figurant au tableau des maladies professionnelles du régime générale français

ethanol

N°84 (Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## 16. RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

15/16

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 31/08/2022 RECHARGE A DILUER CUISINE - ETAMINE DU  
LYS

Modèle : FDS V2-4-CLP du 31/08/2022

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthode de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

FL3 - H226 : D'après les données d'essais

ED11 - H318 : Méthode de calcul

EHC3 - H412 : Méthode de calcul

SS1B - H317 : Méthode de calcul

## Historique

Précédente révision de la FDS : 28/09/2018

Date de création de la FDS : 08/07/2015

Dernière révision de la FDS : 30/08/2022

N° de version de la FDS : 1.2

## Abréviations

Texte complet des abréviations:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; FDS - Fiche de Données de Sécurité; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au mélange concerné, à la date d'impression. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

*Cette version annule et remplace les versions précédentes.*

Liste des points modifiés : 1 1.3 2 2.1 2.2 2.3 3 3.2 4 4.1 5 5.2 6 6.1 7 7.1  
7.2 8 8.1 9 9.1 10 10.1 10.6 11 11.1 12 13 14 15 15.1 16 16.1 16.2